



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 7081

Texte de la question

Le cancer est un véritable drame national qui exige un effort considérable de recherche, de prévention et de dépistage, a indiqué le Président de la République en juillet dernier. Des scientifiques de renom ont souligné la nécessité de la création d'un établissement français du cancer permettant de fédérer les compétences, d'évaluer les dispositifs, de proposer les grandes orientations en termes d'information, de dépistage, de prévention, de recherche, de traitement et de soutien du malade. Un observatoire national du cancer compléterait le dispositif en assurant une veille épidémiologique cohérente et en proposant des données prospectives scientifiquement argumentées. M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées le sentiment du Gouvernement sur cette proposition.

Texte de la réponse

Lors de son allocution du 14 juillet 2002, le Président de la République a désigné la lutte contre le cancer comme l'un des trois grands chantiers du quinquennat. A ce titre, le 9 septembre dernier, une commission d'orientation sur la lutte contre le cancer a été mise en place. Elle a pour mission d'élaborer des propositions concrètes de réforme et d'amélioration du dispositif existant. La commission doit rendre ses conclusions prochainement. L'opportunité ou non de créer une agence nationale chargée de coordonner et de centraliser les efforts de recherche en matière de lutte contre le cancer ne pourra être appréciée qu'à la lecture de ces conclusions.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7081

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4423

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 609